République Française

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALEDONIE
Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc
Plan de classement :
Affaire suivie par : Valérie BIBERT
Téléphone : (687) 26.53.00
Courriel: pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr
Réf : 20000270

Nouméa, le 14 FEV. 2020

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : Vérifications des habilitations pour la réalisation des formalités douanières.

Le présent avis a pour objet de rappeler l'importance du suivi des procurations et des demandes de login SYDONIA et DORADE par l'ensemble des opérateurs concernés.

Toute première demande de procuration et/ou de login est constituée des documents suivants :

- le formulaire de procuration dûment rempli
- les statuts de la société
- le Kbis datant de moins de trois mois
- le formulaire de signature
- l'agrément de commissionnaire en douane si le demandeur est un déclarant.

Ce dossier constitue la base légale pour la réalisation des formalités douanières et demeure valide tant que les informations mentionnées sont correctes.

Toute demande de procuration ou de login (nouvelle demande, renouvellement ou annulation) doit être signée par le mandant dûment habilité et adressée par courriel à l'adresse suivante :

pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Tout changement intervenu dans la société (changement de gérant, changement dans les statuts ou autre changement…) doit être signalé au plus tôt au Pôle Action Economique pour mettre à jour le dossier et éviter le risque de caducité des procurations et/ou de login.

Les opérateurs sont priés de procéder dès aujourd'hui à une vérification attentive de leurs statuts et habilitations, à l'exactitude des informations communiquées et à informer rapidement le PAE de tout changement intervenu.

Le directeur régional,

Denis GILIGNY